

Paudex, le 1<sup>er</sup> juin 2018

## USPI INFO n° 9/2018

### Politique : Réponse du Conseil fédéral suite à l'interpellation de M. Philippe Nantermod portant sur le projet de deuxième révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

**Suite à l'interpellation 18.3082 du Conseiller national PLR/VS Philippe Nantermod, Président de l'USPI Suisse, portant sur le deuxième projet de deuxième révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le Conseil fédéral confirme que cette deuxième révision aura lieu.**

A titre de rappel, ce deuxième projet prévoit toujours des restrictions supplémentaires en matière d'aménagement du territoire en imposant notamment une compensation intégrale des constructions hors des zones à bâtir, une obligation de démolition, et la création de nouvelles zones agricoles spéciales.

L'USPI Suisse a naturellement fait part de son opposition claire et nette à ce deuxième projet de deuxième révision dans le cadre de la procédure de consultation. Aussi, M. Nantermod a questionné le Conseil fédéral afin de savoir s'il entendait interrompre ce processus législatif. Il a demandé également au Conseil fédéral s'il pouvait estimer les coûts du processus législatif en cours suite à la première révision de la LAT (cf. USPI INFO n°3/2018).

Le Conseil fédéral a répondu à cette interpellation en relevant que la deuxième étape de la révision partielle est thématiquement clairement distincte de la première étape et concerne le territoire non constructible. Il estime que les consultations menées sur cette deuxième étape ont confirmé que des mesures s'imposent, notamment en ce qui concerne la construction hors de la zone à bâtir. Le remaniement du projet se fait en étroite collaboration avec les cantons de manière à tenir compte au mieux de leurs besoins. Aucune divergence fondamentale n'existe avec eux, qu'il s'agisse du contenu ou du calendrier. En outre, les commissions parlementaires compétentes seraient également favorables à une discussion dans les plus brefs délais, compte tenu notamment de l'initiative contre le mitage actuellement débattue. Le Conseil fédéral entend adopter cette année encore le message sur la deuxième étape de la révision partielle qui sera soumis aux Chambres fédérales. Les coûts du processus législatif en cours suite à la première révision de la LAT n'ont pas été calculés.

L'USPI Suisse prend acte de cette volonté du Conseil fédéral. Elle maintient son opposition à ce projet de deuxième révision de la LAT qui va rajouter des restrictions supplémentaires pour l'économie immobilière, alors que la première révision de la LAT freine déjà un certain nombre de projets de constructions. L'USPI Suisse ne manquera pas d'intervenir durant le processus législatif.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

  
Frédéric Doyat